



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 18 mai 2017

Communiqué de presse

La délégation à la sécurité routière de la préfecture de Martinique, lance un appel à projets, dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2017.

Les enjeux locaux retenus pour l'année 2017 suite à l'analyse dynamique des données de l'accidentologie s'établissent comme suit :

- * La sensibilisation des usagers de deux roues motorisés
- * Les pratiques addictives : alcool et stupéfiants
- * La vitesse
- * La sensibilisation des jeunes
- * Les seniors piétons et conducteurs,
- * L'appropriation des règles de conduite

L'appel à projets est consultable sur le site de la préfecture de Martinique :
<https://www.martinique.pref.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets/Appel-a-projets-sur-la-securite-routiere-limite-de-depot-des-dossiers-repousee-au-15-juin>

Les projets présentés devront impérativement, sous peine d'être déclarés irrecevables, respecter les conditions suivantes :

- avoir une date limite de réalisation des actions avant le 31 décembre 2017 ;
- les actions nécessitant une participation financière devront se dérouler avant le 15 novembre 2017 ;
- avoir défini au préalable, des modalités d'évaluation quantitative et qualitative afin de présenter à la délégation à la sécurité routière, un bilan de l'action.

Les dossiers de candidatures composés de la fiche jointe dans laquelle le projet sera décrit, seront transmis à la DEAL (service Transports Mobilité et Sécurité) avant le **15 juin 2017** à l'adresse suivante : DEAL Martinique STMS – M. LIROY - Pointe de Jaham - B.P 7212 - 97244 SCHOELCHER.

Contactés réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr/